

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43/SG/ESJ portant engagement d'élève-instituteur.

n° 43/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

16 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est admis en section normale pour compter du 28 septembre 1967, en qualité d'élève-instituteur de 2° classe : M. Mohamed Farah Are. L'intéressé percevra mensuellement une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire de 2e classe (indice 450).